

spécial  
budget  
2021



SAINT MALO DE GUERSAC



# SOMMAIRE

---

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement.....	4
Focus sur les dépenses de fonctionnement.....	5
Recettes de fonctionnement.....	6
Focus sur les recettes de fonctionnement.....	7

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement.....	9
Dépenses d'investissement.....	10
Focus sur les travaux programmés en 2021.....	11



## EDITO

---

Madame, Monsieur,

Ce début de mandat a une saveur toute particulière, dans un contexte tout aussi particulier. Nous aurions pu attendre des jours meilleurs, voire des années pour trouver une situation contextuelle plus confortable. Les élus en ont décidé autrement et ont souhaité s'engager pour appliquer le programme électoral pour lequel vous nous avez mandatés.

J'ai le plaisir au nom de l'ensemble des élus de vous présenter le budget primitif de fonctionnement et d'investissement que nous avons voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 7 avril 2021.

La recherche d'économie engagée sous l'ancien mandat sur le budget de fonctionnement a été reconduite. Toutefois, nous allons engager de nouvelles dépenses avec la municipalisation de services supplémentaires pour la jeunesse au cours de l'année 2021.

Nous allons engager un effort conséquent d'investissement pour notre commune à hauteur d'environ 3,60 M€ HT pour la création d'une nouvelle école élémentaire et la modification de la maternelle qui permettra de diviser par 4 les dépenses énergétiques. De plus, cette reconfiguration permettra de libérer 3700 m<sup>2</sup> de foncier en cœur de bourg. Nous avons unanimement décidé de porter ce projet avec le corps enseignant, les parents d'élèves et l'ensemble des élus. Les contraintes de réhabilitation de l'actuelle école ne permettent pas de répondre aux nouvelles normes, exigées par la loi Elan. Nous aurons l'occasion de vous en reparler, mais le programme de démarrage de la construction devrait être engagé en fin d'année 2022.

Pour 2021, le programme d'investissement porte principalement sur les travaux de voirie, l'entretien du Patrimoine Bâti et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire.

La solidarité intercommunale et le bilan de l'ancien mandat nous permettent de limiter la mesure fiscale et le recours à l'emprunt programmé.

Il s'agit d'un budget primitif d'investissement prudentiel qui privilégie l'autofinancement et l'appel aux partenaires financiers par des subventions.

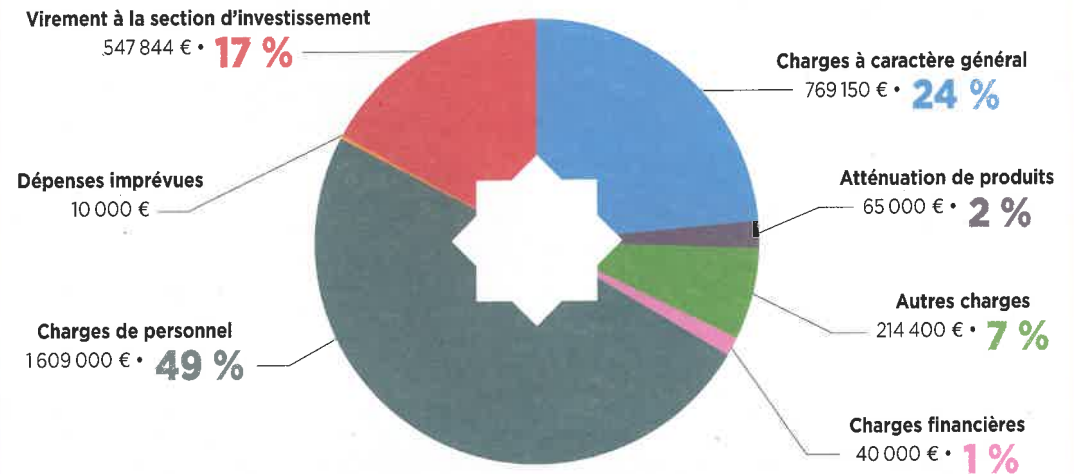
Très sincèrement,

Jean-Michel CRAND  
Maire de Saint Malo de Guersac

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Collectivité.

Dépenses de fonctionnement d'un montant de 3 267 794 euros



## FOCUS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Les charges à caractère général • 24 %

Il s'agit principalement des dépenses d'entretien, de prestations de services effectuées, de consommation de fluides, d'achat de fournitures et de matières premières.

La crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact sur les Finances Communales. Pour 2021, des crédits supplémentaires ont été inscrits au Budget à hauteur de 10 000 euros, au titre des dépenses exceptionnelles liées à la poursuite de l'épidémie.

### Les charges de personnel • 49 %

Ce poste représente une part importante du budget qui résulte de la volonté de la Municipalité d'offrir des services publics de proximité dans un souci constant de qualité.

La prise en charge par la Collectivité d'un agent Communal pour assurer la gestion de l'Agence Postale s'inscrit dans cette démarche.

De plus, la Municipalité a décidé de reprendre en gestion directe la compétence Jeunesse. À ce titre, un emploi d'animateur a été créé pour la mise en place du nouveau projet d'animation.

### Autres charges • 7 %

L'enveloppe globale dédiée aux subventions aux associations diminue du fait de la décision de municipaliser l'accueil de loisirs destiné aux jeunes de 11 à 17 ans.

Les subventions aux associations sont octroyées selon différents critères, basés notamment sur l'implication des associations dans l'animation de la vie locale, à travers les actions qu'elles organisent durant l'année.

- Associations culturelles, sportives et de loisirs: **25 133 euros**
- Association Éducation, Enfance jeunesse: **22 827 euros**
- Associations solidarité, Santé: **7 300 euros**
- Centre Communal d'Action sociale (CCAS): **24 000 euros**

### Les charges financières = Remboursement des intérêts de la dette • 1 %

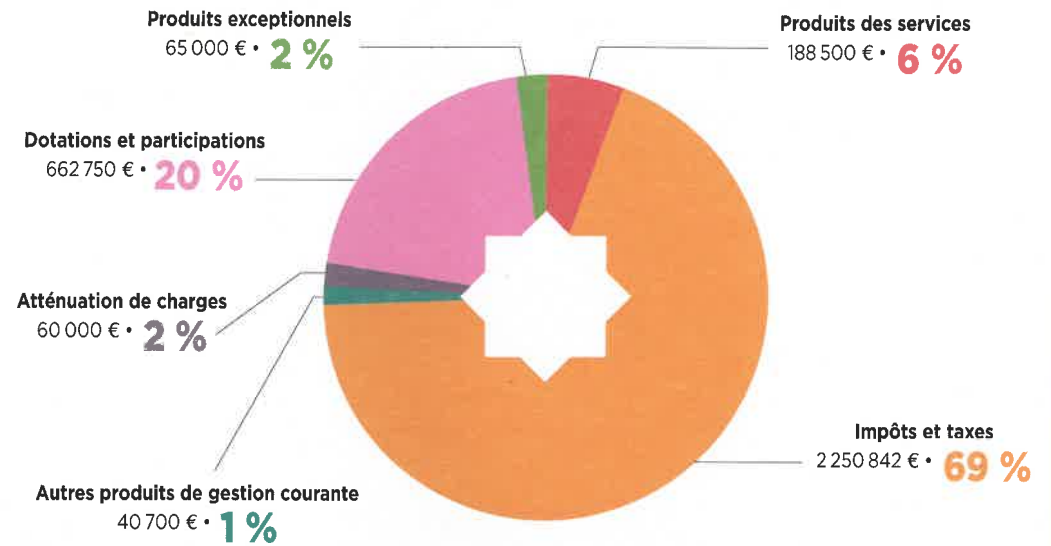
La Commune poursuit son processus de désendettement. Le nombre d'années nécessaire au remboursement total de la dette est inférieur à 2 ans alors que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

Selon les dernières publications de la Direction Générale des Finances Publiques, la Commune affiche un encours de dette par habitant de 590 euros contre 703 euros pour la moyenne de la Strate.

### Le virement prévisionnel affecté à la section d'investissement (CAF BRUTE) • 17 %

La différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement affiche un excédent estimé à 547 844 euros. Cet excédent sera utilisé, en priorité, pour rembourser le capital de la dette. Le surplus constitue l'autofinancement qui permettra de financer les investissements programmés.

Recettes de fonctionnement d'un montant de 3 267 794 euros





**Le chapitre IMPÔTS ET TAXES représente 69 % des recettes globales et concerne notamment les impôts locaux et la Dotation de Solidarité Communautaire**

### • Les impôts locaux

#### >> RAPPEL DE LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Cette réforme ne concerne pas les résidences secondaires.

À compter de 2021, les Communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte de ressources fiscales est compensée par le transfert aux Collectivités de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### > Pour notre Commune

Le taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc calculé de la façon suivante :

TAUX COMMUNAL 2020		TAUX DÉPARTEMENTAL 2020		TAUX DE RÉFÉRENCE 2021
22,77 %	+	15 %	=	37,77 %

#### >> UNE AUGMENTATION DU TAUX SUR LE FONCIER BÂTI

La prospective financière, objet du dernier rapport d'orientation budgétaire, voté le 17 février 2021, a mis en exergue la nécessité de porter une attention particulière au volume d'investissements et à la recherche de financement.

Aussi, il a été décidé de prioriser le lissage des investissements de notre programme pour favoriser l'épargne et de solliciter les différents partenaires pour limiter la charge communale. Malgré cela et au regard du projet ambitieux mais nécessaire qu'est la reconstruction de l'école, il est apparu important de dégager de nouvelles recettes.

Pour ce faire, les collectivités, désireuses de maintenir le niveau de service apporté à leurs habitants, ne disposent que de peu de marges :

- l'emprunt en limitant le risque d'engager les générations futures
- la fiscalité, sachant que ce levier est aujourd'hui atténué par la suppression de la Taxe d'habitation. Seuls les taux des taxes foncières sont encore maîtrisés par les communes.

Les élus, à l'unanimité, ont fait le choix de revaloriser le taux de la taxe du foncier bâti de 2,5 %, dans l'objectif d'augmenter le produit fiscal de 20 000 euros. L'impact moyen sur la feuille du contribuable est estimé à 15 euros pour un propriétaire.

Par contre, il a été décidé de maintenir le taux de la taxe du foncier non bâti à son niveau antérieur.

	Taux appliqués en 2020 (réforme)	Taux proposés en 2021	Produit attendu prévisionnel en 2021
Foncier bâti (+2,5 %)	22,77 + 15 = 37,77	38,71	790 845
Foncier non bâti (0 %)	75,62	75,62	20 039
<b>TOTAL</b>			<b>810 884</b>
<b>Compensations de l'État</b>			
Taxe d'habitation État			344 678
Allocations compensatrices			63 611
<b>TOTAL RESSOURCES FISCALES</b>			<b>1 219 173</b>

#### ♦ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Elle est versée par la Carène et fait partie d'une des composantes importantes du budget. Son montant s'élève à 798 900 euros.

En 2020, les élus communautaires ont décidé de maintenir cette dotation pour la durée du mandat. La CARENE apporte également son soutien aux dix communes membres à travers notamment la réalisation d'aménagements structurants dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des mobilités (transports publics, pistes cyclables) et du tourisme.

**Le chapitre des DOTATIONS ET PARTICIPATIONS représente 20 % des recettes dont 480 000 euros au titre des dotations de l'État.**

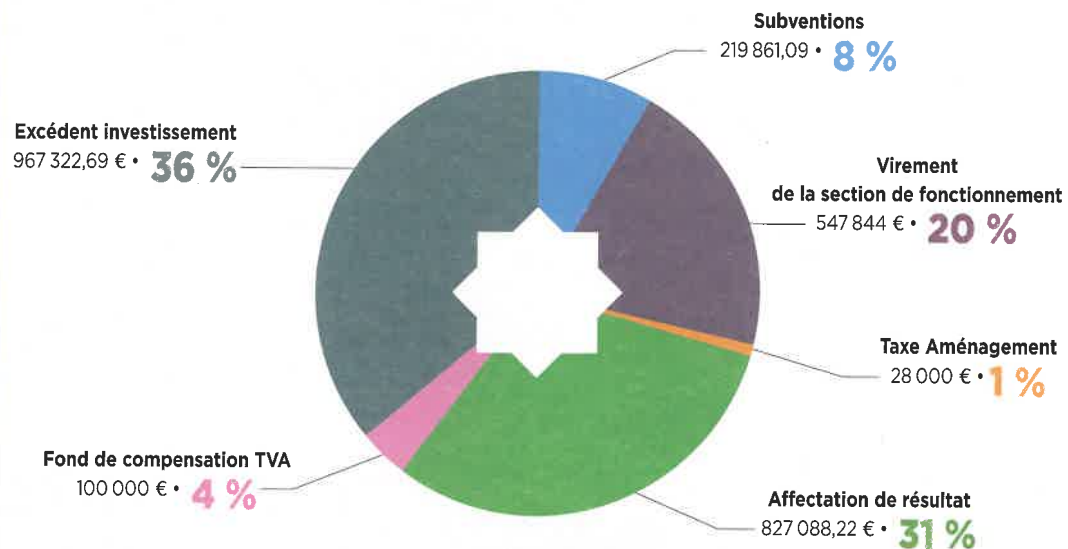
**Face au contexte économique et sanitaire, il convient de rester prudent sur les prévisions.**



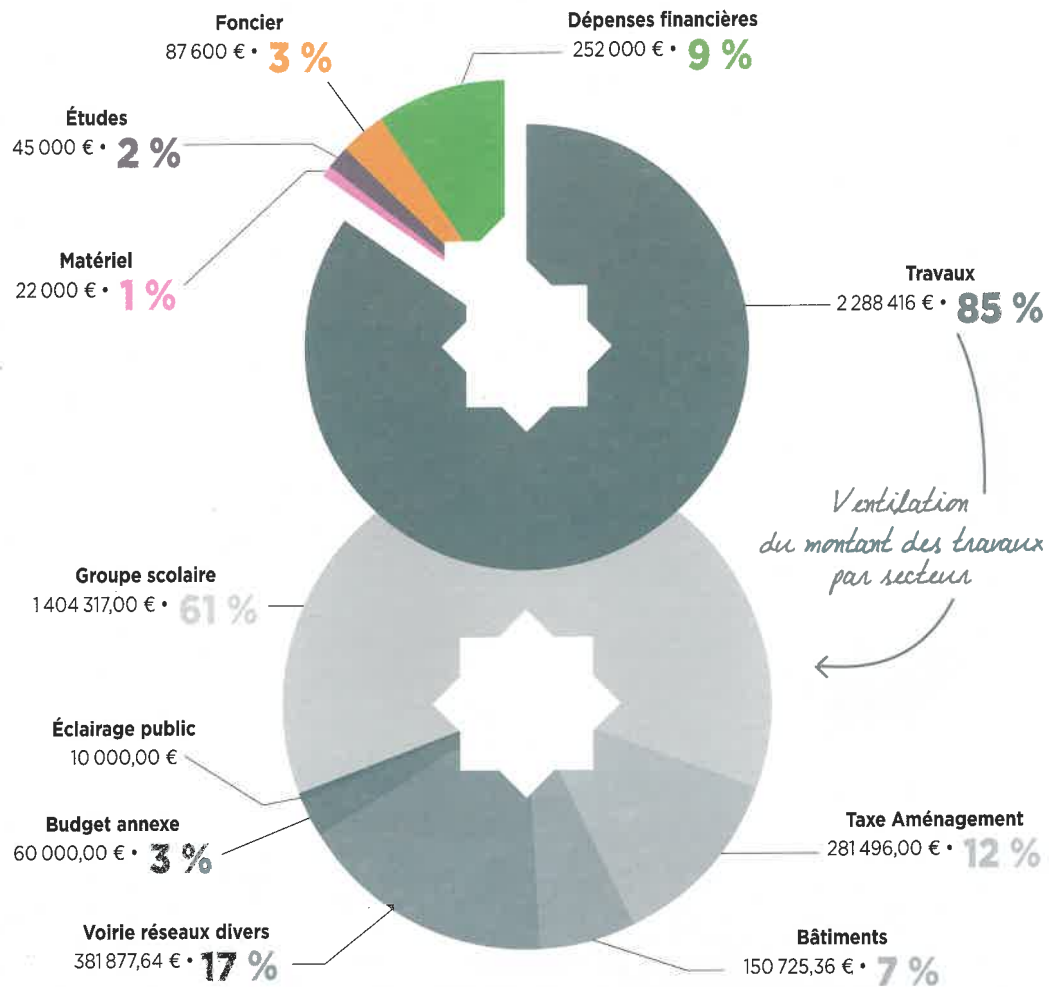
## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Recettes d'investissement d'un montant de 2 695 016 euros



Dépenses d'investissement d'un montant de 2 695 016 euros





### Les écoles:

- Finalisation de l'équipement de six classes en vidéoprojecteurs interactifs
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire



### La voirie:

- Aménagements de Sécurité - rue du Pin, rue de la Bosse, rue Aristide Briand et route d'Errand
- Création de deux quais Bus et d'une continuité piétonne devant la Mairie
- Mise en œuvre d'un revêtement bitumineux - allée de la Garenne
- Réfection des sols et requalification de l'espace public - parvis du centre commercial
- Diverses voiries - régénération ponctuelle des portions de chaussées déformées
- Aménagement d'un parking en bordure de voie - rue du Pin



### Les bâtiments communaux:

- Divers travaux d'entretien et de mise en sécurité



### L'église:

- Rénovation des vitraux



### L'accessibilité:

- Abaissement de trottoirs et création de passages piétons
- Aménagement d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) devant la nouvelle résidence « la Malouine » - rue du Souvenir
- Poursuite des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmé

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Nouvelle école, nouveau nom: Groupe Scolaire GENEVIÈVE GRATTIER**

Merci à vous tous, malouins, malouines, qui avez participé au vote.

**Nouvelle organisation:** lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h40 à 12h00 et de 13h45 à 16h25.

- **Ouverture de l'Espace Jeunes municipal (11-17 ans)**

Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h30 et le vendredi de 16h00 à 18h30

**Horaires ouverture été:** du lundi au vendredi de 14h00 à 18h30 avec une veillée par semaine. Possibilité de sortie à la journée. Les horaires peuvent être modifiés selon l'activité du jour.

**FERMETURE DE L'ESPACE JEUNES** du lundi 2 au vendredi 6 août 2021.

Contact: Simon Chevallier 02 40 53 96 12

## ANIMATIONS/SORTIES ESTIVALES

- **15 JUILLET** - 20h30 - Cour de l'espace Jeunes

  - **Concert des nantais Pumkin & Vin's Da Cuero**

Cette animation (Le Grand Huit) s'inscrit dans une programmation du Life.

Différents concerts s'échelonneront du 2 au 16 juillet sur différentes communes.

- **01-31 JUILLET** - **Exposition artistique** de l'association LFLF2015 à Errand

- **JUIN-JUILLET-AOÛT** - **Les Rendez-vous de Colette**

(voir plaquette ci-jointe ou sur le site de la mairie <https://www.saintmalodeguersac.fr>)

- **JUIN-JUILLET-AOÛT** - **Les rendez-vous du Parc**

(Toutes les infos sur [www.parc-naturel-briere.com](http://www.parc-naturel-briere.com))

- **11 SEPTEMBRE** - **Trail de brière**

(toutes les infos sur <http://courirenbriere.e-monsite.com>)



Mairie de Saint Malo de Guersac 12 rue Aristide Briand - 44550 Saint Malo de Guersac

Tél. 02 40 91 16 94 - [mairie@saintmalodeguersac.fr](mailto:mairie@saintmalodeguersac.fr)

[www.saintmalodeguersac.fr](http://www.saintmalodeguersac.fr)

